

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 5 septembre 2023

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance régulière, ce 5 septembre 2023 à 19 h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau et les conseillers suivants : M. Doris Rousseau, M. Serge Delongchamp, Mme Frédérique Vachon, M. Éric Morency et M. Sylvain Bergeron.

Mme Geneviève Beaulieu est absente.
M. Serge est arrivé à 19h25.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-240

ORDRE DU JOUR

Il est proposé **M. Éric Morency**
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

Adoptée

2023-241

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par **M. Doris Rousseau**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 15 août 2023.

Adoptée

2023-242

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- FRR - Projet aménagement du boisé et paysagement :
Nom du boisé a été voté parmi les noms reçus, le nom qui remporte le vote est « Le sentier des pionniers », il faudra demander au PMCM pour connaître le nom du gagnant et l'annoncer dans le Mini-Val.
- Vendredis libres : (Les responsables : 8 septembre Doris Rousseau et pour le 13 octobre Geneviève Beaulieu).
- CPTAQ Suivi de notre demande à la CAI pour le dossier de Domtar : La présidente de la CAI va écrire une dernière fois à la CPTAQ en lui accordant un dernier délai de 30 jours et si après on n'a pas reçu les documents demandés, il restera la démarche auprès de la cour d'appel de la CAI.

2023-243

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance en date du 5 septembre 2023.

Ville de Lac-Mégantic : Début de rencontre pour le CSM, le 18 septembre de 18h à 19h30 prochain en visioconférence. Le maire, la DG ainsi que Frédérique Vachon vont participer à cette rencontre.

M. Serge Delongchamp arrive, il est 19h25.

2023-244

LA ROUTE DES SOMMETS : LE RENOUELEMENT DE
L'ENTENTE TRIENNALE AVEC LA ROUTE DES SOMMETS

Attendu que la Route des Sommets propose un renouvellement d'entente triennale pour les contributions suivantes :

- 2024 : 432,00 \$
- 2025 : 453.60 \$
- 2026 : 476.28 \$

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **M. Doris Rousseau**
Et résolu à l'unanimité,

De renouveler notre entente avec La Route des Sommets en versant les montants cités ci-dessus à chaque année.

Adoptée

2023-245

FONDATION MAISON LA CINQUIÈME SAISON - CAMPAGNE DE
FINANCEMENT 2023

Attendu que la Fondation Maison La cinquième saison poursuit sa mission importante et unique auprès de la population du CIUSS principalement dans les MRC du Granit et du Haut St-François;

Attendu qu'elle demande un don symbolique et significatif de 5 \$ par citoyen de la municipalité pour les trois prochaines années;

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu à l'unanimité,

De verser le montant de 860 \$ pour 2023.

Adoptée

2023-246

LISTE DES COMPTES DU 5 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes totalisant 94 271,09 \$ en référence aux chèques no 202300366 à 20230400 et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée du 5 septembre 2023.

Adoptée

2023-247

PÉRIODE D'INFORMATION

Aucun public.

2023-248

VOIRIE - 2^E POSTE EN VOIRIE

Nous poursuivons la recherche pour trouver un candidat. M. Denis Duquette a été rencontré et accepte de travailler au déneigement pour l'hiver 2023-2024. Nous lui présenterons un contrat d'ici les prochaines semaines. Dès qu'on trouve le candidat pour le 2^e poste en voirie pour un emploi à temps plein, nous établirons l'horaire pour 3 chauffeurs.

2023-249

VOIRIE -BANC DE GRAVIER - DÉBOISEMENT

Actuellement, nous n'avons aucune nouvelle de M. Rhéaume pour les travaux. Si on n'a pas de nouvelle de lui bientôt, nous prendrons un autre entrepreneur pour les travaux sur le chemin de la Montagne et la réserve de sable au garage.

2023-250

VOIRIE - VENTE DE BOIS AU PLUS OFFRANT DANS LE BANC DE GRAVIER

Bois de chauffage :

-Danny Valence 375 \$, il remporte l'offre
-Doris Rousseau 300 \$
-Patrick Bolduc 300 \$

Deux roues en fer :

-Doris Rousseau 25 \$
-Patrick Bolduc 40 \$, il remporte l'offre

2023-251

VOIRIE - TECQ- TRAVAUX CORRECTIFS

Les travaux de correction au pavage doivent avoir lieu dans la semaine du 11 septembre en même temps que ceux dans le rang des Haricots.

2023-252

VOIRIE -TECQ 2023-2028

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par **M. Éric Morency**

Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**

Et résolu unanimement par les conseillers présents, que la municipalité de Val-Racine demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés M. François Jacque, député provincial de Mégantic et M. Luc Berthold, député fédéral Mégantic-L'Érable, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalité

Adoptée

2023-253

VOIRIE - CHEMIN TURCOTTE - AVANCEMENT DES TRAVAUX

Suite aux travaux réalisés au chemin Turcotte par Lafontaine & Fils, une visite a eu lieu le 21 août dernier sur le terrain par M. Ghislain Lambert, M. Steve Turcotte, M. Serge Delongchamp et M. Pierre Brosseau et le MTQ afin de vérifier l'exécution des travaux des premiers 20 mètres de l'intersection au chemin Piopolis. Il y a des travaux correctifs à faire, le tout est à suivre en septembre.

2023-254

VOIRIE - PAVL - CONTRAT AVEC EXP SELON L'OFFRE DE SERVICES POUR LA MISE À JOUR DU DEVIS ET DES FORMULAIRES

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à EXP selon l'offre de services no SHE-2201035-A0 pour réaliser ce mandat.

Adoptée

2023-255

VOIRIE - PAVL - REDRESSEMENT -CHEMIN ST-LÉON

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

-l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Mme Frédérique Vachon**, appuyée par **M. Éric Morency**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2023-256

VOIRIE - PAVL - ACCÉLÉRATION -CHEMIN FRANCEVILLE

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

-l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **M. Doris Rousseau**, appuyée par **M. Sylvain Bergeron**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2023-257

VOIRIE - PAVL - SOUTIEN -CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

-l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **M. Serge Delongchamp**, appuyée par **M. Éric Morency**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2023-258

VOIRIE : RÉSERVE DE SABLE ET DE SEL À DÉGLACER

Attendu que nous avons reçu les soumissions suivantes pour le sel à déglacer pour la réserve de sable au garage:

Sel à déglacer :

-Sel Frigon 118 \$/la tonne/livrée

-Sel Warwick 113 \$/la tonne/livrée

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**

Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**

Et résolu unanimement,

De commander le sel à déglacer de Sel Warwick à 113 \$/la tonne/livrée au garage municipal.

Adoptée

2023-259

VOIRIE : RÉPARATION À L'ABRI DE SEL

Attendu que le mur du fond de l'abri de sel est à réparer;

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**

Appuyé par **M. Doris Rousseau**

Et résolu unanimement,

D'engager une compagnie de construction disponible cet automne pour faire les travaux.

Adoptée

2023-259.1

CAMION DE DÉNEIGEMENT- RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS

Attendu qu'à la fin de l'hiver dernier, un chauffeur a eu un incident;

Attendu que nous avons fait évaluer les réparations chez Traction et que finalement nous devons remplacer le mât de l'aile de côté, l'attache du sens-unique et après réinstaller le tout sur le camion;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**

Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**

Et résolu unanimement,

De commander et faire réparer le camion chez Traction au coût de 12 366,84 \$ et de faire machiner les pièces nécessaires pour que le tout soit en fonction avant l'hiver.

Adoptée

2023-260

RÈGLEMENT N° 315 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 308 ET DÉCRÈTE L'ENTRETIEN DES CHEMINS L'HIVER POUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES.

Attendu que selon l'article 66 de Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut par règlement décréter l'entretien des chemins l'hiver, pour la circulation des véhicules automobiles;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le **15 août 2023.**

En conséquence,

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**

Appuyé par **M. Éric Morency**

Et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Val-Racine ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit;

ARTICLE 1

Le règlement no 315 abroge les règlements no 308.

ARTICLE 2

La municipalité décrète l'entretien de ses chemins l'hiver;

- Le chemin St-Léon jusqu'à la limite de la municipalité;
- La route Chesham jusqu'à la limite de la municipalité;
- Le chemin de la Montagne sur une distance de 1,29 km;
- Le chemin de Franceville jusqu'à la limite de la municipalité;
- Le chemin du Soleil-Levant sur toute sa longueur;
- Le Rang des Haricots sur une distance de 0,765 km;
- Le chemin de la Forêt-Enchantée sur une distance de 0,783 km ;
- Le chemin au Bois-Dormant sur une distance de 0,208 km;
- Le Rang de la Colonie jusqu'à la limite de la municipalité.

ARTICLE 3

Les critères suivants sont établis pour évaluer avec une pondération et une note minimale à atteindre de 50 % afin de déterminer l'entretien hivernal de ces chemins :

A. Chemin conforme à la réglementation	35 %
B. Résidence	23 %
C. Chalet	8 %
D. Entreprise/commerce	13 %
E. Densité de 3 résidences/ 300 mètres	21 %
Total :	100 %

Un exercice d'évaluation devra être refait à chaque année avant le 1^{er} août afin de pouvoir suivre le développement résidentiel, de villégiature ou d'entreprise sur ces chemins.

ARTICLE 4

Le coût d'entretien de ces chemins sera payable à même les fonds d'administration de la municipalité.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Val Racine, ce 5 septembre 2023.

Pierre Brosseau, maire

Chantal Grégoire
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion: 15 août 2023

Adoption du règlement : 5 septembre 2023

Avis public:

Adoptée

2023-261

CONTRÔLE DE CYBERSÉCURITÉ ET PROGRAMME DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION ET DE PROTECTION DES DONNÉES

Nous avons reçu l'offre de services de Raymond Chabot Grand Thornton pour le regroupant de toutes les municipalités de la MRC du Granit afin de se conformer à la Loi 25. Le prix est très élevé alors on continue nos démarches :

- Quelques DG se sont inscrites aux formations du 5 et 12 septembre prochain données par l'ADMQ
- La FQM et l'ADMQ vont nous fournir des guides et des modèles de documents cette semaine
- Les DG de la MRC se revoient en visioconférence le 7 septembre
- Au colloque de l'ADMQ qui a lieu le 14 septembre, il y aura d'autres informations

La directrice générale demande d'ajourner la réunion au 19 septembre. Elle devrait alors connaître le contenu des documents que nous devons adopter et afficher sur notre site internet pour l'entrée en vigueur des obligations de cette loi, le 22 septembre.

2023-262

OFFRES DE SERVICES POUR UNE FIRME D'AVOCATS EN 2024

Attendu que nous avons reçu des offres de firmes d'avocats pour des services en 2024;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**

Appuyé par **M. Éric Morency**

Et résolu unanimement,

D'autoriser le maire et la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

De mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

Adoptée

2023-263

OFFRES DE SERVICES POUR UNE FIRME D'AVOCATS EN 2024

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

D'autoriser le maire et la direction générale à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Jolicoeur pour de nouveaux dossiers ponctuels, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée

2023-264

GESTION DES ARCHIVES - AUTORISATION DE DESTRUCTION SELON LA LISTE PRÉPARÉE PAR HB ARCHIVISTES

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction des documents d'archives selon la liste préparée par HB Archivistes datée du 2023-08-17.

Adoptée

2023-265

RÈGLEMENT NO 316 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 218 AFIN DE MODIFIER LA PORTION DU TERRITOIRE TOUCHÉ.

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 218;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Val-Racine adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 316 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIER LA PORTION DU TERRITOIRE TOUCHÉ PAR LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA», dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

Adoptée

2023-266

SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ - SUIVI

- Bail : Toutes les conditions sont remplies de notre côté ainsi que du côté de la responsable, Mme Isabelle Lalonde O'Bomsawin
- L'ouverture avec la présence des enfants se passait aujourd'hui, 5 septembre 2023.
- On a reçu plusieurs noms que nous avons acheminés au CPE Sous les Étoiles pour une 2^e technicienne; une d'entre elle est actuellement en processus de vérification des antécédents judiciaires.
- Mini-Val : on annonce l'ouverture officielle de la garderie et le mois prochain, on présentera la responsable avec des photos des enfants.

2023-267

PROJET D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS

Attendu que nous avons reçu une soumission de Jambette pour remplacer le sable par du paillis comme matière amortissable sous les modules de jeux dans le parc municipal;

Attendu que nous voulons ajouter un panneau xylophone dans l'aménagement;

Il est proposé par **M. Éric Morency**

Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**

Et résolu unanimement,

De présenter une demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins de Lac Mégantic-Le Granit au montant de 20 000 \$.

Adoptée

2023-268

OUVERTURE DE DIVERS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

La directrice générale a fait parvenir par courriel divers programmes d'aide financière qui sont ouverts pour déposer des projets. Tous les élus sont invités à regarder les programmes qui pourraient être intéressants selon leurs dossiers.

2023-269

CONTRÉE DU MASSIF MÉGANTIC- PROJET FRR -VOLET 4

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la municipalité de Val-Racine désire présenter un projet d'embaucher une personne-ressource pour « Développer la communauté autour du massif Mégantic » ;

En conséquence,

Il est proposé par **M. Doris Rousseau**

Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**

Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine s'engage à participer au projet d'embaucher une personne-ressource pour « Développer la communauté autour du massif Mégantic ».

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité si au moins trois (3) municipalités s'y engagent.

Que le conseil nomme la Municipalité de Chartierville organisme responsable du projet.

Adoptée

2023-270

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Mme Frédérique Vachon propose l'ajournement de la séance au 19 septembre 2023, il est 21h50.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2023-244, 2023-245, 2023-248, 2023-250, 2023-251, 2023-253, 2023-254, 2023-255, 2023-256, 2023-257, 2023-258, 2023-259, 2023-259.1, 2023-262, 2023-263, 2023-264, 2023-265, 2023-266, 2023-267 et 2023-269.
